



Mairie
de
Sainte-Marie-la-Blanche

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2023

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Tous les conseillers étaient présents sauf Mme Sandrine CHOUET.

2023-011 : COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats des comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune et du budget annexe établis par M. le Receveur Municipal. Il constate que les comptes de gestion correspondent aux résultats des comptes administratifs 2022 des deux budgets et approuve à l'unanimité et sans réserve les comptes de gestion.

2023-012 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2022 du budget principal de la Commune et du budget annexe, dressés par le Maire et présentés par Mme Danièle Albertini, Maire adjoint, dont le bilan se résume ainsi :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement :	566 430.23€
Recettes de fonctionnement :	737 799.97€
<i>Excédent de fonctionnement :</i>	171 369.74€
<i>Report excédent N-1 :</i>	243 264.78€
Dépenses d'investissement :	568 978.22€
Recettes d'investissement :	418 555.07€
<i>Déficit d'investissement :</i>	150 423.15€
<i>Report excédent N-1 :</i>	15 749.47€
RESULTAT DE CLOTURE	279 960.84€

ZONE D'HABITATION «LES GOUMERANDES»

Dépenses de fonctionnement :	439 393.41 €
Recettes de fonctionnement :	313 994.74 €
<i>Déficit de fonctionnement :</i>	125 398.67 €
<i>Report excédent N-1 :</i>	433 510.97 €
Dépenses d'investissement :	257 661.41 €
Recettes d'investissement :	205 621.55 €
<i>Déficit d'investissement :</i>	52 039.86 €
<i>Report déficit N-1 :</i>	-205 621.55 €
RESULTAT DE CLOTURE	50 450.89 €

2023-013 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global cumulé de 414 634,52€.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice 2022	171 369,74€
Résultat antérieur reporté 2021	243 264,78€
Résultat à affecter	414 634,52€

<u>Résultat d'investissement 2022 :</u>	-150 423,15€
Solde des restes à réaliser	0,00€
Résultat antérieur reporté 2021 au 001 sur 2022	-15 749,47€
Affectation en réserves R 1068 sur 2023	134 673,68€
Report en fonctionnement R002 sur 2023	279 960,84€

2023-014 : AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ZH LES GOUMERANDES

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global cumulé de 308 112,30€.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice 2022	-125 398,67 €
Résultat antérieur reporté 2021	433 510,97 €
Résultat à affecter	308 112,30 €

<u>Résultat d'investissement 2022</u>	-52 039,86 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat d'investissement 2021 reporté au D 001 sur 2022	-205 621,55 €
Solde d'exécution cumulé 2022 à reporter sur 2023	-257 661,41 €
Report en fonctionnement R002 sur 2023	308 112,30 €

2023-015 : TAUX D'IMPOSITION 2023

Par délibération du 12 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Foncier bâti = 32,48 %
- Foncier non-bâti = 37,40 %

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Dans le contexte d'une inflation persistante, pour 2023, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées avec une augmentation limitée à 3%. Outre la rigueur de gestion au quotidien sur tous les postes, cette augmentation est le résultat du bouclier tarifaire énergétique que l'Etat a étendu aux petites collectivités et aux effets des travaux d'économie d'énergie initiés en 2021. La dépense en électricité et en gaz est restée en deçà de la prévision budgétaire 2022. En revanche, le dynamisme des bases fiscales permet de couvrir une partie de cette augmentation des dépenses de fonctionnement. Pour préserver une capacité d'autofinancement net des investissements, le recours

à une hausse des taux fiscaux est néanmoins inévitable avec la volonté de fixer cette hausse très en dessous de l'inflation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'augmenter les taux d'imposition 2023 de 2% et VOTE par conséquent les taux suivants :

- Foncier bâti = 33,13 %
- Foncier non-bâti = 38,15 %
- Taxe d'habitation = 8,32 %

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2023-016 : BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Les prévisions budgétaires de chaque section sont ainsi présentées et votées comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023 PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement :	827 200.00 €
Recettes de fonctionnement :	1 047 036.05 €
Excédent prévisionnel de fonctionnement :	219 839.05 €
Dépenses d'investissement :	816 133.68 €
Recettes d'investissement :	816 133.68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2023 du budget principal.

2023-017 : BUDGET PRIMITIF 2023 DE CLOTURE ZH « LES GOUMERANDES »

Monsieur le maire propose au conseil municipal la clôture du budget annexe ZH Les Goumerandes, l'opération d'aménagement de la zone d'habitation étant terminée. Les comptes de résultats sont repris au budget principal.

Ainsi, les prévisions budgétaires de chaque section sont présentées et votées comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023 - ZH « LES GOUMERANDES »

Dépenses de fonctionnement :	607 242.39 €
Recettes de fonctionnement :	607 242.39 €
Dépenses d'investissement :	556 791.50 €
Recettes d'investissement :	556 791.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE la clôture du budget annexe ZH Les Goumerandes et APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe avec la reprise des résultats au budget général.

2023-018 : TARIF ET REGLEMENTATION DES CARTES DE PECHE

Les cartes de pêche pour les plans d'eau de la Garenne et du Grand Creux sont délivrées à l'année, le tarif était fixé à 20€ pour les cartes de pêche adulte et 5€ pour les enfants de 14 ans et moins.

Il est proposé d'augmenter le tarif adulte de 20€ à 25€ et le tarif enfant de 5€ à 10€.

Il est proposé d'augmenter le tarif de la carte adulte ou enfant qui peut être délivrée à la journée de 5€ à 10€.

Il est rappelé que les enfants de moins de 7 ans au 1er janvier de l'année en cours sont dispensés du paiement de la carte lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte titulaire d'une carte de pêche.

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux tarifs des cartes de pêche :

- 25€ pour les adultes
- 10€ pour les enfants de moins de 14 ans
- 10€ la carte à la journée enfants et adultes

Par ailleurs, le nombre de cartes délivrées est contingenté au cours de la saison en fonction de l'empoissonnement et du niveau des eaux.

2023-019 : TRAVAUX DE CIMETIERE COLOMBARIUM

Par délibération du 10 janvier 2023, le Conseil municipal a acté la création de 9 nouvelles places au colombarium, ce dernier étant complet et les demandes étant de plus en plus nombreuses. Afin d'évaluer le montant des travaux, les entreprises Christian Bordes et Marbrerie Boujon ont établi des devis.

Le Conseil Municipal, DECIDE de retenir l'offre de la Marbrerie Boujon pour un montant de 10 543.42€ HT soit 12 652.10€ TTC.

2023-020 : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

15 stères de bois ont été proposés à la vente. Six personnes ont remis une demande pour acquérir ce bois de chauffage coupé. Les quantités demandées dépassent le volume disponible.

Le conseil municipal DECIDE de répartir la quantité vendue à parts égales aux demandeurs et de fixer ainsi la vente à 25€ le stère au profit de :

M. René GARNIER :	2,5 stères
M. Nicolas LALLEMAND :	2,5 stères
M. Luc MALAISE :	2,5 stères
M. MALFONDET :	2,5 stères
Mme. Françoise MATHELIER :	2,5 stères
M. André MOREAU :	2,5 stères

2023-021 : SUSPENSION D'UN MOIS DE LOYER 3 ROUTE DE BEAUNE

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les locataires du 3 route de Beaune ont subi une importante fuite d'eau. Ils ont dû s'acquitter d'une somme conséquente pour régler la facture.

Mr le Maire propose de ne pas faire payer le loyer du mois de mai 2023 afin de prendre en charge une partie de la dépense.

Le conseil municipal DECIDE de suspendre le loyer du mois de mai de Mr GUIGUE Laurent, locataire du 3 route de Beaune.

2023-022 : REMISE EN SERVICE DE L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 1^{er} juillet 2022 où il avait été décidé de l'extinction totale de l'éclairage nocturne de l'église. Il avait été convenu que ces dispositions devaient être temporaires et revues suivant l'évolution de la situation énergétique.

Considérant que la commune a fait des économies d'énergie substantielles en 2022 et considérant que nous sommes sortis de la phase aigüe de la crise énergétique,

Considérant que la commune avait opéré des travaux d'équipement de l'église avec des sources Leds moins énergivores que les ampoules thermiques,

Monsieur le Maire propose de rallumer l'éclairage nocturne de l'église et de conserver la mesure d'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00 tous les jours de la semaine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE le rallumage nocturne de l'église et tout en conservant la mesure d'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00 tous les jours de la semaine.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 2 mai 2023.



Le Maire,
Michel QUINET